

OLIVIER DIAS

« Nous ne pouvons pas anticiper les décisions de l'État »

Depuis 2014, la municipalité a réalisé un travail important pour se désendetter en assainissant le fonctionnement de la commune. Des économies qui permettent aujourd'hui d'investir de façon conséquente sans pour autant augmenter les impôts locaux. Une gestion saine qui se heurte à quelques interrogations notamment sur le devenir de la taxe d'habitation. On fait le point avec Olivier Dias, 5^e adjoint au maire en charge de la Sécurité et Finances.

LE BUDGET 2021 SERA SOUMIS AU VOTE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL ORGANISÉ LE 28 JANVIER. QUEL EST LA LIGNE DIRECTRICE VOULUE PAR LA MUNICIPALITÉ ?

OLIVIER DIAS « Ce budget 2021 est le premier de ce nouveau mandat et donc une mise en place de nos premiers engagements. Avec de nouvelles dépenses, comme le recrutement de policiers municipaux ou d'agents de propreté, la masse salariale subira une augmentation mais elle restera stable les années suivantes. Grâce au travail de la municipalité durant le premier mandat, nous avons pu désendetter la commune à hauteur de 2 millions d'euros par an. Cette bonne santé financière nous permet aujourd'hui de nous tourner vers une phase d'investissements, financés par l'excédent de fonctionnement, les subventions et l'emprunt. En 2020, nous avons contracté un emprunt de 5,5 millions d'euros à un taux d'intérêt très intéressant de 0,4%. Quant aux subventions, nous travaillons sur ce sujet pour bénéficier d'un maximum d'aides à hauteur de nos investissements. »

EST-CE QUE LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION RISQUE D'ALTÉRER CETTE GESTION SAINTE DE LA COMMUNE ?

O.D. « Pour l'instant, ce n'est pas un gros souci car l'État compense avec un niveau

de financement quasi équivalent. La seule interrogation est comment tout cela va évoluer ? La population berjallienne augmente et donc, les recettes fiscales aussi. Comme cet impôt direct devient une subvention, est-ce que cette valorisation sera prise en compte dans la durée ? Nous n'avons aucune certitude à ce sujet car nous ne pouvons pas anticiper les décisions de l'État. »

LA MAÎTRISE DES DÉPENSES PERMET AUX HABITANTS DE NE PAS SUBIR D'AUGMENTATION DE LEURS IMPÔTS LOCAUX. EST-IL TOUJOURS POSSIBLE DE TENIR CETTE PROMESSE MALGRÉ LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT ?

O.D. « Le désengagement de l'État fait perdre à la collectivité entre 80 000 et 100 000 euros par an. C'est une somme importante mais moins grave que les années précédentes, où nous pouvions perdre jusqu'à 500 000 euros suite aux ponctions de l'État. La problématique majeure surviendra à partir de 2022, date à laquelle la commune devra contribuer pour la première fois au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une fraction des



« Cette bonne santé financière nous permet aujourd'hui de nous tourner vers une phase d'investissements. »

Olivier Dias, 5^e adjoint en charge de la Sécurité et des Finances

ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Cela aura un coût énorme sur le fonctionnement de la ville, environ 700 000 euros par an. Nous nous préparons à ce coup dur depuis quelques années, en particulier grâce à un travail prospectif à 5 ans. C'est un élément important pour voir si notre budget est viable et pour répartir nos investissements. »